

Pour une CPU forte, indépendante et unie

Déclaration de candidature au bureau de la CPU

Nous avons décidé de présenter notre candidature au bureau de la CPU pour défendre des valeurs communes et fondatrices de la CPU, d'une part, et pour proposer des réponses aux grandes questions qui se posent aujourd'hui à nos établissements, d'autre part. Ce texte décrit notre vision et notre analyse de la situation présente en mettant en évidence les principaux points de vigilance qui sont au cœur de nos préoccupations.

L'Europe traverse une crise économique profonde qui s'accompagne d'importants déficits publics. Les gouvernements ont tendance à y répondre par des politiques d'austérité, génératrices de précarité sociale, de risques de récession et d'incertitudes, alors que la préparation de notre avenir appelle, au contraire, une relance durable de l'activité économique, qui ne devrait sacrifier ni les progrès sociaux, ni la préservation de notre environnement. **Seul un investissement public supplémentaire et massif en faveur de la formation – en particulier, de l'enseignement post-bac – et de la recherche est selon nous à même de répondre aux défis de la crise.**

Cet investissement nécessaire et exceptionnel dans l'intelligence, dans la culture et dans l'innovation est la condition incontournable du redressement économique de notre pays à moyen et à long terme, mais **cet effort ne peut être différé, il doit être engagé immédiatement**. Les difficultés budgétaires actuelles de l'Etat ne doivent pas nous détourner de cet impératif. C'est maintenant qu'il faut faire les choix politiques et économiques fondamentaux et courageux pour notre avenir.

Dans notre pays, à l'instar de ce qui se passe dans tous les pays développés, **les universités doivent occuper une place centrale dans le dispositif national de l'enseignement supérieur et de la recherche**. La Conférence des Présidents d'Université (CPU), qui assure notre représentation en tenant compte de la diversité des établissements adhérents (universités, grands établissements, grandes écoles), doit continuer à être l'interlocuteur majeur et incontournable de l'Etat et, dans l'intérêt de tous nos établissements, à **peser sur les orientations et les décisions des pouvoirs publics**.

Quelles valeurs défendons-nous ?

Nous pensons que, par la diversité et la complémentarité de nos parcours individuels et des établissements que nous représentons (tous trois pluridisciplinaires), par l'expérience qui est la nôtre, mais aussi par notre conception très ouverte de la gouvernance, **nous pouvons nous engager pour défendre avec vigueur et sans complaisance, au nom de tous les établissements, les valeurs essentielles qui fondent l'action de la CPU :**

- **Son indépendance**, qui nous donne collectivement la force et la légitimité d'affirmer nos convictions.

- **Son unité**, qui nous assure une capacité d'action collective efficace au-delà des différences de disciplines, de tailles, de moyens.
- **La collégialité, la démocratie interne et le dialogue en son sein**, qui nous permettent de faire de la diversité de nos établissements – de par leur statut, leur taille, leurs disciplines, leur situation géographique – une richesse et une force au service de l'intérêt général.

Ces valeurs communes nous aident à nous mobiliser plus efficacement pour faire face aux défis de la crise. Nous sommes intimement persuadés qu'il est absolument indispensable que la Nation fasse un effort sans précédent pour rénover et développer son système d'enseignement supérieur et de recherche, car ce sont principalement les universités qui construisent la société et l'économie de la connaissance. Pour cela, **l'investissement dans l'enseignement supérieur et dans la recherche doit atteindre la cible des 3% du PIB que l'Europe s'est donnée à Lisbonne en 2000, et la dépense moyenne par étudiant doit être portée à la hauteur des meilleurs standards internationaux.**

L'objectif national de 50% d'une classe d'âge au niveau Licence suppose, en effet, que notre pays s'en donne les moyens : ainsi, les étudiants devraient disposer de conditions d'étude dignes et comparables à celles des autres pays développés, quelles que soient les conditions sociales, financières et culturelles de leur famille ; il faut en finir, notamment, avec l'indigence de nos bibliothèques, construire un véritable service social des étudiants (bourses, logement, restauration, service de santé) qui n'exclut pas les jeunes les plus défavorisés mais, au contraire, les intègre ; l'Université doit être le lieu d'une formation généraliste et professionnalisante qui permette, dans tous les cas, de bien insérer les jeunes et de les rendre capables de s'adapter à l'évolution des professions et des métiers.

Investir dans l'Université malgré la crise et, donc, aussi contre la crise, c'est :

- Donner la possibilité à toute une génération d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires au développement culturel, social et économique de notre pays, ainsi qu'au développement personnel de chaque jeune.
- Permettre aux acteurs socio-économiques, pour leur développement et leur croissance, de disposer des résultats des recherches et de l'innovation réalisées dans nos établissements : une des voies pour y parvenir est la véritable reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives ; investir dans l'embauche des docteurs, c'est recruter des professionnels de la recherche, c'est aussi la certitude d'améliorer la compétitivité des entreprises.

Quelle politique mènerons-nous ?

Nous nous inscrivons dans la continuité de la démarche et de la politique de la CPU ; nous souhaitons néanmoins renforcer ses moyens d'action et rendre plus visibles encore ses revendications.

La CPU doit d'abord se mobiliser et s'employer à défendre, dans une perspective pluriannuelle, l'augmentation des moyens absolument indispensables à la modernisation et à la mise à niveau de nos établissements pour atteindre les standards

européens ; c'est sa mission la plus fondamentale, car c'est ensemble que les établissements sont forts et qu'ils pèsent sur les décisions des pouvoirs publics :

- **Nous devons exiger la sécurisation des masses salariales transférées aux établissements**, selon les principes de stricte compensation des charges transférées et du décideur-payeur ; il s'agit, pour l'essentiel, des problématiques du GVT et du CAS pension des fonctionnaires.
- **Nous devons revendiquer une augmentation de nos moyens humains et financiers** sans laquelle il est impossible de remettre à niveau les établissements les moins bien dotés tout en permettant aux autres de progresser :
- **Augmentation de moyens en personnel** : les universités se réjouissent des 5000 postes supplémentaires pour l'enseignement supérieur, mais nous devons être vigilants sur les conditions et les modalités d'attribution de ceux-ci ; nous devons aussi veiller à appliquer la loi du 12 mars 2012 sur la « déprécarisation » des personnels contractuels avec efficacité et humanité, ce qui impose un soutien de l'Etat.
- **Augmentation de l'enveloppe globale des moyens financiers** : 100 millions d'euro par an pendant 3 ans sont absolument nécessaires pour remettre à niveau les budgets de fonctionnement des universités ; c'est l'étape indispensable pour pouvoir développer les instruments pédagogiques et de recherche qui feront l'université française du XXIème siècle.
- **Augmentation des crédits récurrents dédiés à la recherche** : seule une augmentation des soutiens en base de la recherche, notamment celle menée en commun entre les organismes de recherche et les universités, peut permettre à la France de rattraper son retard sur les grandes nations industrialisées.
- **Le modèle « critérisé » d'allocation des moyens (SYMPA) doit être modifié** afin de prendre en compte la réalité des coûts de formation et de recherche, condition permettant d'assurer en toute transparence une équité réelle selon les disciplines et les établissements.
- **Le contrat d'établissement doit être repensé et redimensionné** pour que le projet stratégique, élément central de la politique des établissements, soit mieux valorisé et mieux financé.

La CPU doit aussi concourir à améliorer et à renforcer l'image et la place de l'Université dans la société. La Nation doit, en effet, prendre conscience que le service public qu'est l'Université française est une chance pour le pays et un formidable vecteur de mobilité sociale pour les jeunes générations. L'Université française est le lieu du développement de toutes les cultures, de toutes les connaissances et de la formation tout au long de la vie, c'est sa vocation et sa responsabilité vis-à-vis de la société.

Dans le contexte actuel de profonde mutation du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche, **la CPU doit être, en outre et plus que jamais, l'instrument d'un lobbying puissant** pour servir efficacement les intérêts des établissements, de leurs étudiants et de leurs personnels :

- **Dans le cadre des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR)**, la CPU doit faire valoir ses positions et ses propositions pour qu'elles soient prises en compte dans la Loi d'orientation qui sera présentée au Parlement au printemps 2013.
- **La CPU doit également affirmer ses positions de principe, et être présente dans les débats concernant l'Acte III de la décentralisation** : les universités souhaitent être des acteurs majeurs et centraux dans leur territoire, mais ne se reconnaissent pas dans une régionalisation de l'ESR ; elles sont attachées au fait que l'ESR reste un domaine de compétence qui relève en premier lieu de l'Etat, garant notamment du respect du principe d'équité territoriale.
- **La CPU se doit de défendre sa propre vision de la notion de site dans le cadre de l'organisation territoriale de l'ESR** : la politique de site émane du projet stratégique de l'établissement ou d'un groupement d'établissements et est mise en œuvre par un contrat avec l'Etat et avec différents partenaires sur un site ; le contrat traduit une vision politique partagée dont le périmètre est défini par les établissements et les acteurs du territoire, chaque établissement pouvant garder la maîtrise de sa stratégie de développement.
- **La CPU a une originalité, elle comprend, en son sein, des universités, des grandes écoles et des grands établissements** : de cette diversité, nous pensons qu'elle doit faire une force et un modèle pour la future organisation territoriale qu'elle entend promouvoir.
- Enfin, **la CPU doit défendre la place de l'Université française dans le monde**, par une présence accrue dans les organismes internationaux mais, surtout, en réaffirmant **qu'elle est un lieu d'accueil des étudiants du monde entier** : un étudiant étranger est avant tout un scientifique en formation et un futur formidable ambassadeur de la culture française.

Pour élaborer et conduire sa politique, la CPU doit s'appuyer sur la recherche permanente du consensus, privilégiant la collégialité pour l'expression la plus large possible et la plus diverse, tout en ayant la volonté d'avancer efficacement et d'adopter des positions communes.

La multiplicité et la technicité des sujets abordés imposent de plus en plus l'implication du plus grand nombre dans l'instruction des dossiers et la mise en place d'une gouvernance davantage basée sur le **partage des responsabilités**. La diffusion de l'information, la formation des présidents et de leurs équipes doit être une des priorités de la CPU, avec l'aide de l'AMUE et de l'ESEN, notamment.

Enfin, les conditions nécessaires à l'efficacité de la gouvernance de la CPU, à la transparence de son mode de prise de décision et à la force des positions qu'elle porte nous amèneront à faire des propositions concrètes, notamment sur l'organisation et le fonctionnement de ses commissions.